

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. ANDRÉ Sylvain  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlatka  
M. GUILLEMET Eric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther  
M. BAILLY Cédric  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. ROUAULT Philippe  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. JUMAUCOURT Arthur a donné pouvoir à M. DESMOULIN Gil.  
M<sup>me</sup> D'HEROUVILLE Véronique a donné pouvoir à M<sup>me</sup> BOISNARD Karine.  
M. PHILOUX Pascal a donné pouvoir à M. ROUAULT Philippe.

### Secrétaire de séance :

Mme Régine LE MARCHAND



01/02 – 07 avril 2026

## Conseil municipal - Délégation au maire - Signature des demandes d'autorisation d'occupation du sol présentées par la commune

Le rapporteur,

- rappelle, que, selon les termes de l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits. Toutefois, cet article ne précise pas si le maire est autorisé à signer les demandes d'autorisation d'occupation du sol présentées par la commune ;
- propose, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, d'habiliter le maire à signer les demandes d'autorisation d'occupation du sol présentées par la commune, pendant toute la durée du mandat.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

d'habiliter le maire à signer les demandes d'autorisation d'occupation du sol présentées par la commune ainsi que toutes les pièces afférentes à ces demandes, et ce, pendant toute la durée du mandat.

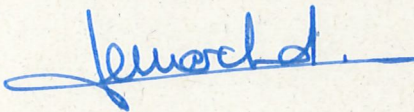
**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 30 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Régine LE MARCHAND.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

